

Et l'honorable ministre, en se basant sur cette déclaration, a proposé une résolution qui finit par ces mots :

Que, dans ces conditions, l'émission d'un mandat du gouverneur général pour les dites sommes était un grossier abus du pouvoir conféré au gouverneur en conseil aux termes du dit acte.

Eh bien ! M. l'Orateur, je désire demander à l'honorable chef du gouvernement quelle a été la position en ce cas-ci ? L'occurrence était-elle imprévue ? L'honorable chef du gouvernement oublie-t-il que mon honorable ami siégeant à ma gauche, l'ex-ministre des Finances (M. Foster), a prié et imploré cette Chambre de pourvoir au service public, même seulement pour faire face à ses exigences jusqu'à ce que le parlement pût être convoqué ? Mais, M. l'Orateur, le sachant et le voulant parfaitement, ces honorables messieurs, contrôlant alors une faible minorité des membres de cette Chambre, et abusant du pouvoir que leur donnait l'expiration prochaine de l'existence du parlement, refusèrent, malgré les sollicitations et supplications d'une grande majorité de cette Chambre de permettre à celle-ci de pourvoir au service public. Était-ce bien une éventualité inattendue, alors que ces messieurs, sachant ce qui en était et ce qui arriverait, s'il n'était pourvu au service public, avaient délibérément refusé d'y pourvoir, pour s'adresser ensuite au gouverneur général et lui demander d'adopter un mode qu'eux-mêmes avaient déclaré, et déclaré avec raison, constituer un abus grave et une grossière violation de la loi, afin de faire face, non à une éventualité, mais à un état de choses que, par une obstruction opiniâtre, ils avaient imposé à cette Chambre ?

Cela, M. l'Orateur, augure défavorablement pour l'avenir du Canada. C'est un mauvais début pour un nouveau gouvernement, que de commencer par violer gravement la loi, par abuser du pouvoir qu'il possède, par fouler aux pieds les principes mêmes que ses membres ont posés comme principes fondamentaux en cette Chambre.

L'honorable premier ministre a eu occasion, récemment, de traiter ce sujet dans la ville de Toronto, lorsqu'il dénonça comme anti-anglais, anti-parlementaire et irrégulier de la part du gouvernement de dépenser de l'argent public un seul dollar qui ne fût voté par le parlement ; et cependant, M. l'Orateur, au lieu d'adopter une ligne de conduite conforme à sa propre déclaration, le chef du gouvernement, d'abord, a provoqué cette situation par l'obstruction la plus évidente et la plus caractérisée dont jamais parti se soit rendu coupable en cette chambre, méthode qui, je l'espère, ne se renouvellera plus jamais ; et puis, M. l'Orateur, du moment qu'il le trouva favorable à ses propres fins et aux fins de son administration, il conseilla au gouverneur général d'exécuter un acte en contravention du statut, et que l'honorable député d'Oxford-sud a justement dénoncé comme une grossière violation du statut, et comme une grave irrégularité.

Dans ces circonstances, je n'ai pas besoin de citer d'autorités. J'ai ici l'autorité du Dr Bourinot, que tous nous considérons comme très distinguée, laquelle dit sur ce sujet :

Des mandats spéciaux peuvent être émis lorsque le parlement n'est pas en session et que le bien public requiert d'une manière pressante et immédiate quelque dépense imprévue, à laquelle le parlement n'a pas pourvu ; et une liste de tous tels mandats est déposée sur le bureau de la Chambre, pas plus tard que le troisième jour de la session suivante.

Sir CHARLES TUPPET.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps sur cette question, vu qu'une occasion future nous permettra de la discuter plus au long ; mais je la demande de nouveau : quel besoin y a-t-il de convoquer cette Chambre, si l'on peut dépenser un million pour le service public en vertu de mandats du gouverneur général ? Est-ce rien de plus qu'une comédie que de convoquer ici, de l'Atlantique au Pacifique, en plein été, les membres de ce parlement, pour leur dire qu'on les réunit ainsi pour l'adoption des subsides, lorsque tout ce que le gouvernement a à faire pour se procurer tout montant d'argent qui peut lui être nécessaire pour les subsides, c'est d'obtenir, au bas d'un mandat, la signature du gouverneur général.

Je viens de dire que je n'entends pas pousser ce sujet plus loin, pour le moment, mais je puis dire que le discours du trône est plutôt remarquable par ce qu'il ne contient pas que par ce qu'il contient. L'honorable chef du gouvernement ne peut pas se confier à la Chambre. En réalité, il est très circonspect. Il se propose de prendre sept ou huit mois pour déterminer quelle est sa politique, pour découvrir ce qu'il se propose de faire et de soumettre au parlement.

Je voudrais que l'honorable premier ministre eût été également circonspect et prudent dans l'exposé de sa politique envers un pays étranger. J'ai passé bien des années en cette Chambre, mais j'avois n'avoir jamais éprouvé l'immense stupéfaction dont j'ai été frappé, lorsque le premier ministre a déclaré ici que le rapport dont mon honorable ami de Lanark-nord (M. Haggart) a fait la lecture dans le *Globe* de Toronto, était authentique. D'après moi, il aurait mieux valu que l'honorable premier ministre se confiât à ses collègues. Mais, nul doute, il doit l'avoir fait. Il doit avoir pris leur assentiment, je suppose, avant d'exposer la politique étrangère du Canada relativement à un pays étranger, et de la confier à un journal d'un pays étranger. Je crois, M. l'Orateur, que vous scruteriez vainement le passé politique de tous les pays, pour trouver quelque chose qui ressemble à un acte aussi absolument injustifiable.

Eh quoi ! voyez donc, voici l'honorable chef du gouvernement qui réunit les membres du parlement du Canada de toutes les parties de la Confédération, et qui déclare n'avoir rien à nous dire. Tout ce que je veux, dit-il, c'est de l'argent. Il n'a rien à nous confier, il n'a pas de politique à nous proposer ni à nous soumettre. Bien qu'il ait eu dix-huit ans, de ce côté-ci de la chambre, pour formuler une politique et pour arriver à se former une opinion sur ce qui est dans les intérêts de ce pays, il n'a pas un mot à dire au parlement réuni de son pays, quant à la politique qu'il se propose de suivre sur toutes les questions touchant aux intérêts de ce grand pays. Mais que trouvons-nous dans ce rapport ? Eh bien ! je puis seulement le désigner—je ne veux pas employer une expression trop forte—comme un acte de décence que rien ne mitige. Je ne puis concevoir, dans l'intérêt du Canada, un moyen plus propre à produire absolument le contraire de ce que le premier ministre se proposait, que de prendre pour confident un journaliste américain, et de faire connaître au monde entier, par son entremise, la ligne de conduite que le Canada entend tenir. Chacun ne sait-il pas qu'en diplomatie, il est de la plus haute importance d'agir avec prudence ; qu'il faut surveiller adroitement les intentions et les dispositions de ceux avec les-